

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-148

OBJET : Arrêté portant transfert de crédits Section Investissement, crédits du chapitre 020 Dépenses Imprévues sur budget principal – DM 5 du budget principal 2021

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU l'article L2322-2 du code général des collectivités territoriales relatif à l'emploi des crédits pour dépenses imprévues,

VU le Budget Primitif voté le 12 avril 2021,

VU la décision modificative n°1 par arrêté n°MA-ART-2021-078 portant transfert de dépenses imprévues en section d'investissement en date du 28 mai 2021,

VU la décision modificative n°2 par délibération en date du 15 juin 2021,

VU la décision modificative n°3 par arrêté n°MA-ART-2021-098 portant transfert de dépenses imprévues en section d'investissement en date du 12/07/2021,

VU la décision modificative n°4 par délibération en date du 14 octobre 2021,

Considérant la nécessité d'abonder les opérations et chapitres d'investissement suivants :

1150 - Gendarmerie Mobile : remplacement de deux chaudières (travaux urgents)	10 000 €
9003 Opérations transversales : prestations informatiques de transferts des données du SIVOS (historiques comptables notamment)	1 600 €
Et le chapitre Emprunts et dettes assimilés, y compris remboursement de dépôts et de cautionnement (remboursement de dépôts de garantie des locataires)	3 400 €

Considérant que le chapitre 020 « Dépenses Imprévues », en section d'investissement, est crédité de 31 459,60 €,

ARRÊTE

Article 1^{er} section d'investissement :

Le Maire décide d'effectuer le virement tel que présenté ci-après depuis le chapitre 20 "dépenses imprévues" :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
020 - DEPENSES IMPREVUES		15 000,00		
0001 - Opérations financières				
Dépenses imprévues	020 01	15 000,00		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				3 400,00
0001 - Opérations financières				
Emprunts en euros			1641 020	3 400,00
1150 - TRVX GENDARMERIE MOBILE				10 000,00
21 - Immobilisations corporelles				
Autres bâtiments publics			213181 71	10 000,00
9003 - OP TRANSVERSALES COMMUNE NOUVELLE				1 600,00
20 - Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires			20511 020	1 600,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		15 000,00		15 000,00

Article 2

Précise que le total du budget principal est inchangé, équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

- de fonctionnement à **4 779 899,62 €**
- d'investissement à **4 649 241,33 €**

Article 3

Ces virements de crédits seront portés à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Vire ;
- à Monsieur le Comptable de la commune.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 1^{er} décembre 2021

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

